



## PLAN INTERNATIONAL FRANCE

Siège social : 14, rue Scandicci – 93500 PANTIN  
Fondation reconnue d'utilité publique

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 30 juin 2025

RSM France  
26, rue Cambacérès  
75 008 Paris  
France  
Tél.: +33 (0) 1 56 88 31 20

[www.rsmfrance.fr](http://www.rsmfrance.fr)

## PLAN INTERNATIONAL FRANCE

Siège social : 14, rue Scandicci – 93500 PANTIN  
Fondation reconnue d'utilité publique

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 30 juin 2025

Aux Administrateurs de la Fondation PLAN INTERNATIONAL FRANCE,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation PLAN INTERNATIONAL FRANCE relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2024 à la date d'émission de notre rapport.

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 2.2 Méthode de comptabilisation des fonds dédiés » de l'annexe des comptes annuels qui expose les conséquences sur les comptes annuels d'un changement de méthode de comptabilisation des fonds dédiés.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement **d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> décembre 2025

Le commissaire aux comptes

RSM France

Société de Commissariat aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Djamel ZAHRI

Associé



**Plan International France**

**Bilan et Compte de Résultat**  
**30 juin 2025**

BILAN ACTIF en EUROS				
ACTIF	30/06/2025			30/06/2024
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles	485 252	-	485 252	-
Is	485 252	-	485 252	-
2 340				
Immobilisations corporelles	1 749 983	-	603 166	1 146 818
Constructions	1 298 331	-	279 747	1 018 584
Installations techniques, matériel et outillage industriels	15 665	-	5 829	9 836
Autres immobilisations corporelles	435 987	-	317 589	118 397
74 254				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	375 307	-	45 304	330 003
Immobilisations financières	10 008	-		10 008
Participations et Créances rattachées	10 008			10 008
Autres	10 008			10 008
<b>Total I</b>	<b>2 620 550</b>	<b>-</b>	<b>1 133 721</b>	<b>1 486 829</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Avances et accomptes versés sur commande				805
Créances	7 605 785		-	7 605 785
Compte interco et Plan International	106 591			106 591
Créances reçues par legs ou donations	2 009			2 009
Autres	448 839			448 839
Subventions à recevoir	6 441 128			6 441 128
Dons et partenariats à recevoir	607 219			607 219
Disponibilités	2 956 072			2 956 072
Charges constatées d'avance	118 750			118 750
<b>Total II</b>	<b>10 680 606</b>	<b>-</b>	<b>10 680 606</b>	<b>10 328 075</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II)</b>	<b>13 301 156</b>	<b>-</b>	<b>1 133 721</b>	<b>12 167 435</b>
				<b>11 543 728</b>

BILAN PASSIF en Euros		
PASSIF	30/06/2025	30/06/2024
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise	1 500 000	1 500 000
Fonds propres statutaires	1 500 000	1 500 000
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise	-	-
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves	306 300	306 300
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	306 300	306 300
Autres	-	
Report à nouveau	245 338	428 686
Excédent ou déficit de l'exercice	2 042 958	- 183 348
<b>Situation nette (sous total)</b>	<b>4 094 596</b>	<b>2 051 638</b>
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>Total I</b>	<b>4 094 596</b>	<b>2 051 638</b>
<b>FONDS REPORTÉS ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	332 012	
Fonds dédiés	2 376 997	4 804 370
<b>Total II</b>	<b>2 709 009</b>	<b>4 804 370</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	79 238	127 864
Provisions pour charges		
<b>Total III</b>	<b>79 238</b>	<b>127 864</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	81 707	120 193
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	366 171	325 022
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	395 568	415 437
Compte interco et Plan International	112 016	1 385
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	21 003	30 492
Autres dettes	1 476	323 737
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	4 306 650	3 343 589
<b>Total IV</b>	<b>5 284 592</b>	<b>4 559 856</b>
Ecart de conversion Passif (V)		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>12 167 435</b>	<b>11 543 728</b>

COMPTE DE RESULTAT en EUROS			
COMPTE DE RESULTAT		30/06/2025	30/06/2024
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Produits de tiers financeurs		16 035 677	17 818 740
Concours publics et subventions d'exploitation		3 148 351	5 670 506
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible			
Ressources liées à la générosité du public		12 356 060	11 799 266
Dons manuels		11 365 220	11 297 903
Mécénats		45 309	287 802
Llegs, donations et assurances-vie		945 531	213 561
Contributions financières		531 266	348 968
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		158 469	112 374
Utilisations des fonds dédiés		3 078 475	3 046 818
Autres produits		1 992	
<b>Total I</b>		<b>19 274 613</b>	<b>20 977 931</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Autres achats et charges externes		2 679 173	2 827 188
Aides financières		10 208 667	12 881 559
Impôts, taxes et versements assimilés		263 061	227 659
Salaires et traitements		1 879 739	1 873 010
Charges sociales		822 358	839 219
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		95 250	91 869
Dotations aux provisions		79 238	63 535
Reports en fonds dédiés		1 146 150	2 357 027
Autres charges		59 475	
<b>Total II</b>		<b>17 233 111</b>	<b>21 161 066</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)</b>		<b>2 041 502</b>	<b>- 183 135</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
Autres intérêts et produits assimilés		3 145	3 588
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge			
Différences positives de change		-	
<b>Total III</b>		<b>3 145</b>	<b>3 588</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		-	
Intérêts et charges assimilées		1 332	2 231
Différences négatives de change		357	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	
<b>Total IV</b>		<b>1 689</b>	<b>2 231</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>		<b>1 456</b>	<b>1 357</b>
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>		<b>2 042 958</b>	<b>- 181 779</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
Sur opérations de gestion			1 570
Sur opérations en capital			
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			
<b>Total V</b>		<b>-</b>	<b>1 570</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
<b>Total VI</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>		<b>-</b>	<b>1 570</b>
<b>Participation des salariés aux résultats (VII)</b>			
<b>Impôts sur les bénéfices (VIII)</b>			
<b>Total des produits (I + III + V)</b>		<b>19 277 758</b>	<b>20 981 518</b>
<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)</b>		<b>17 234 800</b>	<b>21 164 867</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>		<b>2 042 958</b>	<b>- 183 348</b>

<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature	38 875	350 557
Prestations en nature	-	
Bénévolat	22 277	22 718
<b>TOTAL</b>	<b>61 152</b>	<b>373 275</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature	-	
Mises à disposition gratuite de biens	38 875	350 557
Prestations en nature		
Personnel bénévole	22 277	22 718
<b>TOTAL</b>	<b>61 152</b>	<b>373 275</b>



## **Plan International France**

# **Annexe aux comptes sociaux**

## **30 juin 2025**

# SOMMAIRE

## Table des matières

<b>1 INFORMATIONS RELATIVES A LA FONDATION, FAITS SIGNIFICATIFS ET EVENEMENTS POSTERIEURS .....</b>	<b>9</b>
1.1 Objet social, activités et moyens mis en œuvre .....	9
1.2 Les principaux faits marquants de l'exercice .....	9
1.3 Événements postérieurs à la clôture .....	11
<b>2 PRINCIPES, REGLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION.....</b>	<b>12</b>
2.1 Généralités.....	12
2.2 Méthode de comptabilisation des fonds dédiés .....	12
<b>3 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN.....</b>	<b>13</b>
3.1 Relatifs aux postes du bilan – Actif.....	13
3.1.1 Immobilisations et Amortissements .....	13
3.1.2 Créances.....	13
3.2 Relatifs aux postes du bilan – Passif .....	13
3.2.1 Fonds propres de la Fondation.....	13
3.2.2 Fonds dédiés aux programmes .....	13
3.2.3 Emprunts.....	14
3.2.4 Dettes .....	14
<b>4 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT .....</b>	<b>15</b>
4.1 Fait générateur pour l'enregistrement des produits.....	15
4.2 Allocation des transferts aux pays .....	15
4.3 Participation aux frais encourus en France.....	15
<b>5 COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX POSTES DU BILAN .....</b>	<b>16</b>
5.1 Relatifs aux postes du bilan – Actif.....	16
5.1.1 Tableau de variation de la valeur brute de l'actif immobilisé .....	16
5.1.2 Tableau de variation des amortissements et dépréciations .....	16
5.1.3 Créances.....	17
5.1.4 Disponibilités .....	17
5.2 Relatifs aux postes du bilan – Passif .....	17
5.2.1 Fonds propres de la Fondation.....	17
5.2.2 Provision pour risques et charges .....	18
5.2.3 Fonds dédiés aux programmes de la Fondation.....	18
5.2.4 Fonds reportés liés aux legs ou donations : .....	19
5.2.5 Dettes .....	19
<b>6 COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT .....</b>	<b>20</b>
6.1 Analyse des produits d'exploitation .....	20
6.2 Legs, donations et assurances vie .....	21
6.3 Répartition des aides financières .....	21
<b>7 AUTRES INFORMATIONS .....</b>	<b>22</b>
7.1 Effectif au 30 juin 2025.....	22
7.2 Engagements hors bilan donnés .....	22
7.3 Honoraires des commissaires aux comptes .....	22
<b>8 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD).....</b>	<b>23</b>
8.1 Produits.....	26
8.1.1 Produits liés à la générosité du public .....	26
8.1.2 Produits non liés à la générosité du public .....	26
8.1.3 Subventions et autres concours publics .....	26

8.1.4	Reprise sur provisions et dépréciations .....	27
8.1.5	Utilisations des fonds dédiés antérieurs .....	27
<b>8.2</b>	<b>Charges .....</b>	<b>27</b>
8.2.1	Missions sociales .....	27
8.2.2	Frais de recherche de fonds .....	28
8.2.3	Frais de fonctionnement .....	28
8.2.4	Dotations aux provisions et dépréciations .....	28
8.2.5	Report en fonds dédiés de l'exercice .....	28
8.2.6	Excédent ou déficit de l'exercice .....	28
8.2.7	Charges financées par la générosité du public .....	29
<b>8.3</b>	<b>Contributions volontaires en nature .....</b>	<b>29</b>
8.3.1	Bénévolat .....	29
8.3.2	Prestations en nature .....	29
8.3.3	Dons en nature .....	29
<b>9</b>	<b>COMPTE EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (CER) .....</b>	<b>30</b>
9.1	Principes généraux de l'établissement du CER .....	30
9.2	Emplois par destination .....	30
9.3	Ressources par destination .....	30
9.4	Ressources reportées liées à la générosité du public .....	30

# **1 INFORMATIONS RELATIVES A LA FONDATION, FAITS SIGNIFICATIFS ET EVENEMENTS POSTERIEURS**

## **1.1 Objet social, activités et moyens mis en œuvre**

Plan International France est une organisation de solidarité internationale indépendante, membre du réseau Plan International. Ce réseau, créé en 1937, est présent dans 83 pays et conduit près de 2 000 projets, bénéficiant à 40,5 millions d'enfants.

Active depuis 1993 et reconnue fondation d'utilité publique en 2016, l'ONG Plan International France œuvre pour un monde plus juste qui fait progresser les droits des enfants et l'égalité entre les filles et les garçons.

Grâce à sa communauté de 34 000 donateurs et donatrices, aux mécénats d'entreprise et aux subventions publiques, l'ONG développe avec ses partenaires locaux des programmes en contexte de crise comme de développement autour de trois grands axes :

- L'éducation, la formation professionnelle et l'insertion socio-économique pour donner aux enfants et aux jeunes accès à une éducation de qualité et à un emploi décent.
- La protection des enfants, et en particulier les filles, contre toutes les formes d'exploitation et de violence, y compris en situation de crise humanitaire.
- L'engagement des jeunes pour permettre aux enfants et aux jeunes de connaître et défendre leurs droits et de devenir des citoyens et citoyennes engagé·es.

Le combat de l'ONG pour les droits des filles et pour l'atteinte de l'égalité de genre s'inscrit de façon transversale dans tous ses programmes.

Plan International France a quatre missions principales :

- Collecter des fonds publics et privés pour financer ses programmes dans les pays d'intervention ;
- Accompagner techniquement les équipes terrain dans le montage, la réalisation et l'évaluation des programmes ;
- Mettre en œuvre des actions de plaidoyer pour interpeler les décideurs et décideuses politiques.
- Mener des campagnes de sensibilisation et d'information auprès du grand public.

Pour mener à bien ses missions, l'ONG Plan International France mobilise essentiellement trois types de ressources :

- Les produits de la générosité du public, incluant le mécénat d'entreprise ;
- Les contributions financières des organismes sans but lucratif ;
- Les subventions et concours publics.

## **1.2 Les principaux faits marquants de l'exercice**

L'année fiscale 2025 (FY25) couvrant la période du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2025 a vu deux évolutions majeures du contexte global dans lequel s'inscrit Plan International. D'une part, au niveau mondial on observe un recul des droits et des principes défendus par l'ONG et une remise en cause de la solidarité internationale. Si ce phénomène n'est pas nouveau, il s'est accéléré en FY25. En parallèle, l'année a vu une baisse drastique des budgets consacrés à l'aide publique au développement (APD) par de nombreux Etats, dont la France. Ces évolutions ont entraîné des conséquences massives en premier lieu sur les millions de personnes bénéficiant de programmes d'aide humanitaire d'urgence ou de développement dans le monde, qui se sont trouvées privées de ressources vitales. Ces évolutions ont aussi impacté de façon brutale les organisations de la société civile mettant en œuvre ces programmes qui ont perdu une part importante de leurs ressources.

Plan International France en a également subi les conséquences : le délai d'adoption du budget 2025 par le Parlement français a bloqué la plupart des attributions de subvention pendant de nombreux mois, reportant d'autant le début des projets, et générant une perte de ressource pour l'exercice FY25, tandis que la baisse drastique de près de 40% de l'enveloppe consacrée par la France à l'aide publique au développement dans le budget finalement adopté, a réduit les opportunités d'obtention de nouvelles

subventions, faisant peser un risque majeur sur le niveau de ressources pour les années à venir. Dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours de sa stratégie, réalisé sur 2025, l'ONG a réaffirmé la pertinence de ses objectifs pluriannuels, tout en affichant comme priorité le plaidoyer pour le maintien de l'APD mais aussi la diversification de ses sources de financement pour faire face aux évolutions du secteur.

Sur l'exercice 2025, les financements institutionnels ont diminué de 45 % par rapport à 2024, s'établissant à 3,1 millions d'euros, essentiellement du fait des délais d'adoption puis de la diminution du budget de l'APD. S'agissant des ressources issues de la collecte individuelle, l'année 2025 a confirmé la tendance à la diminution des ressources issues du parrainage (-0,4%), constatée en France comme dans les autres pays du réseau. L'ONG a continué à investir dans l'acquisition notamment via les opérations de recrutement de nouveaux parrainages dans l'espace public, dit « en face à face », lancées en 2024. L'ONG a également continué à investir sur le développement des libéralités : legs, donations et assurance-vie, et du don régulier non affecté. Au total, les ressources issues de la générosité du public ont augmenté de 7% sur l'année, essentiellement du fait d'une assurance-vie conséquente.

Au vu des évolutions de son contexte et des menaces pesant sur la part de ses financements issue de l'APD, l'ONG a revu ses dépenses en cours d'année pour réaliser des économies tout en préservant au maximum sa capacité à mener ses missions et ses programmes d'urgence comme de développement. Ainsi malgré la diminution de ses ressources de 7%, l'ONG a continué à consacrer l'essentiel de ses dépenses à ses missions sociales qui représentent 82% de l'ensemble de ses emplois hors report en fonds dédiés sur l'exercice clos. Ces missions comprennent principalement les missions d'appui au montage et au suivi des programmes ainsi que les transferts financiers vers le terrain pour la mise en œuvre de ces programmes.

Les frais de collecte ont représenté 15 % des emplois, permettant de recruter et fidéliser des donateurs et donatrices et d'assurer la pérennité des actions de l'ONG. Enfin, 3% des dépenses ont permis de couvrir les frais de fonctionnement de la structure.

Parmi les faits marquants sur l'exercice, le changement de Commissaires aux comptes a amené la Fondation à modifier sa méthode de comptabilisation des fonds dédiés, tel que cela est détaillé au paragraphe 2.2 du présent document. Ce changement implique la génération d'un résultat très fortement excédentaire de 2 042 959 € (dont 68% proviennent des exercices précédents) qui se décompose comme suit :

- Un excédent de 1 615 410 € liés aux dons collectés pour l'objet social de la Fondation sans être explicitement dédiés par l'entité donatrice à un objet spécifique, et qui auraient précédemment été comptabilisés en fonds dédiés. Ils correspondent à des engagements déjà pris pour la mise en œuvre de projets dans les pays d'intervention et seront affectés sur une Réserve pour projet. Cette réserve sera dédiée au financement ou cofinancement des projets pour lesquels des engagements ont été pris par la Fondation pour l'exercice 2026 et les suivants.  
Le tableau ci-dessous fait état des engagements pour mise en œuvre des projets en cours à fin FY25 de la Fondation qui seront mobilisés depuis cette réserve et sur les ressources générées sur les exercices postérieurs.

Engagement pour mise en œuvre des projets	Dépenses réalisées à fin FY25	Solde engagement pour mise en œuvre des projets à fin FY25
7 297 499	4 955 683	<b>2 341 816</b>

- Un excédent de 500 000 € généré par une assurance-vie qui seront affectés sur une Réserve pour projet destinée au mécanisme démultiplicateur d'impact social des libéralités. Ce mécanisme permet d'investir les fonds issus des libéralités sur le recrutement de nouveaux parrainages ou soutiens réguliers, dont les dons cumulés sur la durée représenteront un montant nettement plus important que le legs ou la donation initiale, permettant ainsi avec la même mise de fonds de financer beaucoup plus de projets et d'accompagner un bien plus grand nombre d'enfants. L'essentiel de ces fonds ont été déjà engagés sur l'exercice 2026.

A fin octobre 2025 nous avons déjà engagé un montant de 178 K€ sur ce mécanisme pour l'acquisition de nouveaux donneur·rices.

- Un déficit de 72 451 € lié aux évolutions défavorables du contexte de la solidarité internationale en 2025 et à la baisse drastique de l'enveloppe consacrée par la France à l'aide publique au développement qui n'ont pas permis d'atteindre les montants de ressources escomptées dans le budget initial. Un suivi budgétaire rapproché a été réalisé tout au long de l'année afin de resserrer les dépenses et réduire le déficit anticipé. Ce déficit sera affecté au Report à nouveau.

**Proposition d'affectation du Résultat FY25 :**

<b>Résultat excédentaire FY25 :</b>	<b>2 042 958</b>
Affectation à réserve pour mécanisme démultiplicateur d'impact des libéralités	500 000
Affectation à réserve pour mise en œuvre de projets en cours	1 615 410
Affectation du déficit FY25 au report à nouveau (RAN)	- 72 452

<b>Solde du RAN après affectation du Résultat</b>	<b>172 886</b>
---	----------------

### **1.3 Événements postérieurs à la clôture**

Aucun évènement important, pouvant avoir une incidence sur les comptes qui vous sont présentés, n'est intervenu entre la date de clôture de l'exercice et la date de l'établissement de l'annexe aux comptes sociaux.

La vente de biens immobiliers reçus dans le cadre de legs a eu lieu depuis la clôture. Il a donc été tenu compte du prix final de vente dans les comptes 2025.

Des legs ont été acceptés en Conseil d'Administration du 22 septembre 2025 pour un montant de 25 K€

## **2 PRINCIPES, REGLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION**

### **2.1 Généralités**

Les comptes annuels de la Fondation Plan International France sont établis conformément aux dispositions résultant du règlement ANC n° 2014-03 ayant valeur de plan comptable général et des dispositions du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, et leurs règlements modificatifs.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'ensemble des tableaux est présenté en euros sauf mention contraire. L'exercice 2025 court du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2025.

### **2.2 Méthode de comptabilisation des fonds dédiés**

L'exercice 2025 a vu un changement de méthode de comptabilisation des fonds dédiés ayant un impact important par rapport à l'exercice 2024 ;

#### **Changement de la méthode de comptabilisation des fonds dédiés**

Les fonds dédiés correspondent à la partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard. Elle est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » (Règl. ANC 2018-06 art. 132-1).

Les ressources suivantes peuvent être comptabilisées en fonds dédiés pour les montants non utilisés affectés à des projets définis pendant l'exercice (Règl. ANC 2018-06 art. 132-2) :

- Subventions d'exploitation. Les sommes inscrites en fonds dédiés correspondent soit à la part non consommée s'il s'agit d'une convention annuelle dont le financeur ne réclame pas la restitution, soit à la part non consommée de la partie rattachée à l'exercice s'il s'agit d'une convention pluriannuelle ;
- Contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
- Ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, les donations et les assurances-vie.

Sur les exercices précédents, les dons manuels ponctuels ou récurrents, mécénat, legs, donations ou assurances-vie dont l'objectif annoncé se confondait avec l'objet social de la Fondation étaient considérés comme affectés de façon générale aux projets de l'ONG et, à ce titre, enregistrés en fonds dédiés en fin d'exercice.

Désormais, en cas de dons, mécénat ou libéralités non précisément affectés à un projet défini mais à l'objet social de la Fondation., ces derniers ne seront plus considérés en fonds dédiés en fin d'exercice. Conservés en produits, ils contribueront au résultat de l'exercice fiscal mais sont quand même fléchés en analytique pour être utilisés comme cofinancements sur les projets.

En fin d'année fiscale, lors du Conseil d'Administration de validation des comptes, le Conseil pourra décider d'affecter une partie du résultat de l'exercice fiscal clôturé à une Réserve pour projet

Sur l'exercice fiscal 2025, ce changement de méthode de comptabilisation des fonds dédiés a pour effet de générer un résultat très fortement excédentaire de 2 042 959 € dont 68% proviennent des exercices précédents.

### **3 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN**

#### **3.1 Relatifs aux postes du bilan – Actif**

##### **3.1.1 Immobilisations et Amortissements**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par la fondation, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le tableau ci-dessous détaille les modes et durées d'amortissements.

Rubrique	Mode	Durée
Frais d'établissement et de développement	Linéaire	3 à 5 ans
Logiciels	Linéaire	3 ans
Agencements et installations	Linéaire	15 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans
Immobilier	Linéaire	30 ans

##### **3.1.2 Créances**

Toutes les créances sont indiquées à la valeur nominale.

Le compte « Crées reçues par legs ou donations » comprend les legs et donations à percevoir au-delà du 30 juin 2025.

Les lignes ‘Subventions à recevoir’ et ‘Dons et partenariats à recevoir’ correspondent aux montants des conventions bailleurs constatés en produits mais non encore reçus.

#### **3.2 Relatifs aux postes du bilan – Passif**

##### **3.2.1 Fonds propres de la Fondation**

En septembre 2016, lors de la transformation de l'association en fondation reconnue d'utilité publique, une dotation d'un montant initial de 750 K€ a été constituée. Des versements complémentaires sont venus accroître cette dotation initiale, et la dotation pérenne d'un montant total de 1 500 K€ a été finalisée lors de l'approbation des comptes 2023 par le Conseil d'administration. L'immeuble de bureau du siège social représente la moitié de la contrepartie de la dotation pérenne soit 750 K€. Les 750 K€ restants correspondant à la trésorerie.

##### **3.2.2 Fonds dédiés aux programmes**

Lorsque des ressources sont affectées par les donateur·rices et testateur·rices ou bailleurs de fonds à des projets définis, la partie des ressources non utilisées en fin d'année est inscrite en charges sous la rubrique « Report en fonds dédiés de l'exercice », afin de constater l'engagement pris par la Fondation

de poursuivre la réalisation desdites volontés, avec comme contrepartie au passif la rubrique « Fonds dédiés ». Le montant des fonds dédiés est repris, au fur et à mesure de l'utilisation des fonds, par la contrepartie du compte « Utilisations des fonds dédiés antérieurs » inscrite en produit au compte de résultat.

Les fonds dédiés sont, pour l'essentiel, le montant des ressources affectées aux financements de programmes en attente de transfert vers le « terrain », déduction faite des frais de gestion.

Suite au changement de méthode d'enregistrement des fonds dédiés, les dons provenant d'une collecte dont l'objectif annoncé se confond avec l'objet social de la Fondation ou ne présentant pas des caractéristiques d'autonomie suffisantes ne peuvent être comptabilisés en Fonds dédiés, mais sont quand même fléchés en analytique pour être utilisés comme cofinancements sur les projets et comptabilisés en Réserve pour projet de l'entité.

### **3.2.3 Emprunts**

Les emprunts auprès des établissements de crédit sont comptabilisés au passif du bilan lors de leur contractualisation. Chaque année, selon l'échéancier de remboursement des emprunts, le montant de l'emprunt est diminué de la valeur du capital remboursé. Les intérêts inhérents à cet emprunt sont comptabilisés en charges financières.

### **3.2.4 Dettes**

Toutes les dettes sont indiquées à la valeur nominale.

## **4 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT**

### **4.1 Fait générateur pour l'enregistrement des produits**

**Subventions d'exploitation :** L'enregistrement en produit est reconnu lors de la notification, en tenant compte des conditions d'octroi résolutoires ou suspensives.

**Dons manuels :** Les dons manuels récurrents et ponctuels sont reconnus en produit dès leur encaissement selon le moyen de paiement.

**Mécénats / contributions financières :** L'enregistrement en produit est reconnu à la signature de la convention en tenant compte des conditions d'octroi résolutoires ou suspensives.

**Legs, donations, assurances-vie :** La comptabilisation est conditionnée par la seule acceptation de la libéralité par le Conseil d'administration, ou à la date d'entrée en jouissance de la libéralité si celle-ci est postérieure, ou à la date de levée de la dernière condition suspensive. La contrepartie est inscrite en produits, sauf s'il existe une stipulation de l'auteur de la libéralité de renforcer les fonds propres de la Fondation. En fin d'exercice, la part des legs et donations non encaissées est basculée en Fonds reportés. Les legs et donations sont donc comptabilisés au résultat au moment de leur réalisation.

Les assurances-vie perçues hors legs sont comptabilisées dès leur encaissement.

### **4.2 Allocation des transferts aux pays**

Les dons pour parrainage d'enfants sont alloués aux pays où résident les filleul·es choisi·es par les donateurs et donatrices. Les autres dons et subventions sont alloués aux pays qui abritent des projets qui ont été sélectionnés par l'entité à l'origine du don ou de la subvention.

### **4.3 Participation aux frais encourus en France**

Chaque type de don participe au financement des frais encourus par la Fondation en France, à savoir les missions sociales menées en France, l'appui aux programmes déployés dans les pays d'intervention, les frais de fonctionnement et les frais de collecte. Cette participation dépend de l'origine du don, et/ou de sa destination et/ ou selon la convention passée avec l'entité à l'origine du don, de la subvention ou du legs. Sur l'exercice, 82% des fonds collectés sont utilisés pour les missions sociales dont 72% pour les missions sociales internationales et 10% pour les missions sociales en France, 15 % pour les frais de collecte et 3 % pour les frais de fonctionnement.

## 5 COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX POSTES DU BILAN

### 5.1 Relatifs aux postes du bilan – Actif

#### 5.1.1 Tableau de variation de la valeur brute de l'actif immobilisé

En euros	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Frais d'établissement, développement et logiciels	485 252			485 252
Immobilisations incorporelles en cours				0
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>485 252</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>485 252</b>
Terrains				
Constructions	1 298 331			1 298 331
Installations générales, agencements, aménagements	15 665			15 665
Matériel de bureau, informatique, mobilier	406 434	29 553		435 987
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 720 431</b>	<b>29 553</b>	<b>0</b>	<b>1 749 984</b>
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	375 307		375 307
Dépôts de garantie	10 008			10 008
<b>Total</b>	<b>2 215 691</b>	<b>404 859</b>	<b>0</b>	<b>2 620 550</b>

#### 5.1.2 Tableau de variation des amortissements et dépréciations

En euros	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Frais d'établissement, développement et logiciels	482 912	2 340		485 252
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>482 912</b>	<b>2 340</b>	<b>0</b>	<b>485 252</b>
Constructions	231 250	48 497		279 747
Installations générales, agencements et aménagements divers	4 785	1 044		5 829
Matériel de bureau et informatique, mobilier	281 091	36 498		317 589
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>517 126</b>	<b>86 040</b>	<b>0</b>	<b>603 166</b>
Dépréciation des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		45 304		45 304
<b>Total</b>	<b>1 000 038</b>	<b>133 683</b>	<b>0</b>	<b>1 133 721</b>

### 5.1.3 Créesances

En euros	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
<b>Créesances de l'actif immobilisé :</b>			
Créesances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créesances de l'actif circulant :</b>			
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	
Créesances reçues par legs ou donations	2 009	2 009	
Autres	448 839	448 839	
Subventions à recevoir	6 441 128	4 346 161	2 094 966
Dons et partenariats à recevoir	607 219	547 219	60 000
Plan International à recevoir	106 591	106 591	
Taxe sur la formation	-	-	
Charges constatées d'avance	118 750	118 750	
<b>Total</b>	<b>7 724 535</b>	<b>5 569 568</b>	<b>2 154 966</b>

Produits à recevoir en Euros	Montant
Subventions à recevoir	6 441 128
Dons et partenariats à recevoir	607 219
<b>TOTAL</b>	<b>7 048 347</b>

### 5.1.4 Disponibilités

En euros	30/06/2025	30/06/2024
Comptes courants bancaires	2 955 913	2 051 387
Caisse	158	599
<b>Total</b>	<b>2 956 072</b>	<b>2 051 986</b>

## 5.2 Relatifs aux postes du bilan – Passif

### 5.2.1 Fonds propres de la Fondation

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation du résultat		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
		Montant	dont Q.P du résultat liée AGP	Montant	dont Q.P du résultat liée	Montant	dont Q.P du résultat liée AGP	
Fonds propres sans droit de reprise	1 500 000							1 500 000
Fonds propres avec droit de reprise	0							0
Ecart de réévaluation	0							0
Réserves	306 300							306 300
Report à nouveau	428 686	-183 348	-183 348					245 338
Excédent ou déficit de l'exercice	-183 348	183 348	183 348	2 042 958	2 122 631			2 042 958
Dotations consomptibles								
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
<b>Total</b>	<b>2 051 638</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 042 958</b>	<b>2 122 631</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 094 596</b>

## 5.2.2 Provision pour risques et charges

En euros	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Amendes et pénalités					
Perte de change					
Charges sur legs ou donations					
Charges pour travaux propriétaire	23 289	15 100		23 289	15 100
Pensions et obligations similaires					
Autres provisions pour risques et charges	104 575		-40 437		64 138
<b>TOTAL</b>	<b>127 864</b>	<b>15 100</b>	<b>-40 437</b>	<b>23 289</b>	<b>79 238</b>

La ligne « Autres provisions pour risques et charges » concerne essentiellement la provision pour indemnités de départ en retraite sur les 37 salariés cadres en CDI au 30/06/25 selon les hypothèses actuarielles suivantes : taux d'actualisation : 3,60%, taux de revalorisation salariale : 1%, tables de mortalité : Cadre INSEE 2025, et taux de charges sociales patronales : 0,55%.

## 5.2.3 Fonds dédiés aux programmes de la Fondation

En euros	A l'ouverture	Reports	Utilisations		Corrections erreurs enregistrements comptables années antérieures*	A la clôture	
			Montant	dont remboursement		Montant	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
<b>Subventions</b>							
Parcoursage	588	197				786	
Projets de développement	274 850	81 452	255 002			101 301	1 037
Projets d'urgence	1 743 143	985 450	1 136 213			1 592 380	8 871
Sous-Total	2 018 582	1 067 100	1 391 215	-	-	1 694 466	9 908
<b>Contributions financières</b>							
Parcoursage	14 298	3 959			55	18 312	
Projets de développement	223 859	5 893	16 167	-	139 278	74 307	1 600
Projets d'urgence	52 224	108	13 006		1 994	41 320	
Sous-Total	290 381	9 960	29 173	-	137 229	133 939	1 600
<b>Ressources liées à la générosité du public</b>							
Parcoursage	217 294	31 327	22 968		4 373	230 026	
Projets de développement	1 889 290	-	9 240	1 784 469		88 816	184 397
Projets d'urgence	190 602	47 003	-	149 351	-	252 788	134 169
Sous-Total	2 297 186	69 090	1 658 087	-	-	159 598	548 592
<b>TOTAL</b>	<b>4 606 149</b>	<b>1 146 150</b>	<b>3 078 475</b>	<b>- -</b>	<b>296 827</b>		<b>11 508</b>

\*Des corrections d'erreur de comptabilisation sur les années antérieures ont impliqué des enregistrements en fonds dédiés sans que cela ne mouvemente les reports ou utilisations de fonds dédiés.

#### 5.2.4 Fonds reportés liés aux legs ou donations :

En euros	A l'ouverture	Reports	Utilisations		A la clôture
			Montant	dont remboursement	Montant
<b>Legs</b>	198 221	250 833	117 042		332 012
<b>Sous-Total</b>	<b>198 221</b>	<b>250 833</b>	<b>117 042</b>		<b>332 012</b>

#### 5.2.5 Dettes

En euros	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances 1 à 5 ans	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	81 707	38 946	42 762	
Fournisseurs et comptes rattachés	366 171	366 171		
Personnel et comptes rattachés	163 558	163 558		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	185 225	185 225		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	46 785	46 785		
Plan International Inc.	112 016	112 016		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	21 003			
Autres dettes	1 476	1 476		
Produits constatés d'avance	4 306 650	1 802 587	2 504 063	
<b>TOTAL</b>	<b>5 284 592</b>	<b>2 716 764</b>	<b>2 546 825</b>	

NB : les Produits Constatés d'Avance correspondent à la partie des subventions affectée aux exercices postérieurs à l'exercice 2025.

Charges à payer en Euros	Montant
Factures non parvenues	152 830
Charges à payer liées aux congés payés	223 195
Charges à payer pour prime de précarité	8 314
<b>TOTAL</b>	<b>384 339</b>

## 6 COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 6.1 Analyse des produits d'exploitation

En euros	30/06/2025
<b>Produits liés à la générosité du public</b>	
Parrainage d'enfants	9 939 316
Dons récurrents	1 000 869
Dons ponctuels	425 035
Abandon des frais bénévoles	143
Legs & donations	945 531
Mécénat d'entreprise	45 309
Autres produits ( Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges, intérêts bancaires,...)	163 462
Utilisation de fonds dédiés	1 658 087
Sous-Total	14 177 752
<b>Produits non liés à la générosité du public</b>	
Contributions financières	531 266
Subventions et concours publics	3 148 351
Autres produits	-
Utilisation de fonds dédiés	1 420 388
Sous-Total	5 100 005
<b>Total</b>	<b>19 277 758</b>

Le parrainage d'enfants est la première source de recettes. La collecte des dons récurrents et ponctuels ainsi que des legs et donations est destinée à financer des projets conformes à l'objet et la stratégie de l'ONG. Les contributions financières sont issues des organisations sans but lucratif. Ces produits, ainsi que le mécénat d'entreprise et les subventions publiques font généralement l'objet d'une convention de financement dédiée à un projet spécifique.

#### Détail des subventions et concours publics :

Nature de la subvention	Autorité Administrative	Montant en Eur
Subvention d'exploitaiton	Autres établissements publics	353 378
Subvention d'exploitaiton	Coll.territoriale	100 000
Subvention d'exploitaiton	Etat	2 636 766
Subvention d'exploitaiton	Fonds Européens	58 207
<b>TOTAL</b>		<b>3 148 351</b>

## 6.2 Legs, donations et assurances vie

	En euros	Montant
<b>Produits</b>		
Montant perçu au titre d'assurances-vie		831 706
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9		292 919
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations		117 042
<b>Sous-Total</b>		<b>1 241 667</b>
<b>Charges</b>		
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		-
Dotation aux dépréciations d'actif reçus par legs ou donations destinés à être cédés		45 304
Report en fonds reportés aux legs ou donations		250 833
<b>Sous-Total</b>		<b>296 137</b>
<b>Total</b>		<b>945 531</b>

La rubrique « legs, donations et assurances-vie » présente les produits nets des charges afférentes.

## 6.3 Répartition des aides financières

En Euros	FY25		FY24		Variation
	Montant	%	Montant	%	
AFRIQUE	5 289 628	52%	8 901 710	69%	- 3 612 082
ASIE	2 740 616	27%	2 132 185	17%	608 431
AMERIQUE DU SUD	2 167 235	21%	1 799 319	14%	367 916
AUTRES (Gel des financements USAID)	11 188	0%	48 345	0%	- 37 157
<b>TOTAL</b>	<b>10 208 667</b>	<b>100%</b>	<b>12 881 559</b>	<b>100%</b>	<b>- 2 672 892</b>

Les aides financières correspondent aux transferts financiers vers les pays d'intervention.

## **7 AUTRES INFORMATIONS**

### **7.1 Effectif au 30 juin 2025**

Au 30 juin 2025, le personnel salarié de la Fondation (en équivalent temps plein) s'élève à 39,4 personnes.

### **7.2 Engagements hors bilan donnés**

Les engagements hors bilan sont des contrats de location d'équipements. Le montant de ces engagements au 30 juin 2025 s'élève à 59 670 €.

### **7.3 Honoraires des commissaires aux comptes**

Conformément au décret n°2008-1487 du 30 décembre 2008, il est précisé que le montant des honoraires du Commissaire aux comptes relatifs au contrôle légal des comptes de l'exercice 2025 ressort à 18 000 € HT.

## 8 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Le CROD rend compte et informe les donateurs des sommes collectées provenant de la générosité du public et leur utilisation dans l'exercice ou les exercices suivants celui de leur collecte. Il permet d'effectuer des comparaisons périodiques et d'apprécier l'évolution des activités de la Fondation dans une perspective de continuité d'exploitation.

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	30/06/2025		30/06/2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1-PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>12 361 197</b>	<b>12 361 197</b>	<b>11 751 530</b>	<b>11 751 530</b>
1.1 Cotisations sans contrepartie	-	-	-	-
1.2 Dons, legs et mécénat	-	-	-	-
- Dons manuels	11 365 220	11 365 220	11 246 580	11 246 580
- Legs, donations et assurances-vie	945 531	945 531	213 561	213 561
- Mécénat	45 309	45 309	287 802	287 802
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	5 136	5 136	3 587	3 587
<b>2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>531 266</b>		<b>497 656</b>	
2.1 Cotisations avec contrepartie			-	
2.2 Parrainage des entreprises			51 323	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	531 266		348 968	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public			97 366	
<b>3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	<b>3 148 351</b>		<b>5 670 506</b>	
<b>4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECiations</b>	<b>158 469</b>	<b>135 524</b>	<b>15 008</b>	<b>15 008</b>
<b>5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>	<b>3 078 475</b>	<b>1 658 087</b>	<b>3 046 818</b>	<b>2 126 228</b>
<b>TOTAL</b>	<b>19 277 758</b>	<b>14 154 807</b>	<b>20 981 518</b>	<b>13 892 765</b>
<b>CHARGES PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>	<b>13 106 211</b>	<b>9 312 123</b>	<b>15 919 402</b>	<b>10 093 547</b>
1.1 Réalisées en France			-	
- Actions réalisées par l'organisme	1 666 381	1 666 381	1 795 137	1 795 137
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France			-	-
1.2 Réalisées à l'étranger	11 439 830	7 645 742	14 124 265	8 298 410
- Actions réalisées par l'organisme	11 439 830	7 645 742	-	-
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger			-	-
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>2 386 338</b>	<b>2 085 181</b>	<b>2 313 783</b>	<b>2 050 314</b>
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	2 077 247	2 077 247	2 047 582	2 026 569
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	309 091	7 934	266 201	23 745
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>516 862</b>	<b>486 544</b>	<b>511 120</b>	<b>648 962</b>
<b>4 - DOTATION AUX PROVISIONS ET DEPRECiations</b>	<b>79 238</b>	<b>79 238</b>	<b>63 534</b>	<b>63 534</b>
<b>5 - IMPOT SUR LES BENEFICES</b>				
<b>6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>	<b>1 146 150</b>	<b>69 090</b>	<b>2 357 027</b>	<b>1 219 757</b>
<b>TOTAL</b>	<b>17 234 800</b>	<b>12 032 176</b>	<b>21 164 867</b>	<b>14 076 114</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>2 042 958</b>	<b>2 122 631</b>	<b>- 183 348</b>	<b>- 183 349</b>

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	30/06/2025		30/06/2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>22 277</b>	<b>22 277</b>	<b>22 718</b>	<b>22 718</b>
Bénévolat	22 277	22 277	22 718	22 718
Prestations en nature			-	-
Dons en nature			-	-
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
<b>3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE</b>	<b>38 875</b>		<b>350 557</b>	
Prestations en nature	-		-	
Dons en nature	38 875		150 862	
<b>TOTAL</b>	<b>61 152</b>	<b>22 277</b>	<b>373 275</b>	<b>22 718</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>	<b>45 877</b>	<b>7 002</b>	<b>357 736</b>	<b>7 179</b>
Réalisées en France	7 002	7 002	7 179	7 179
Réalisées à l'étranger	38 875		350 557	-
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>15 275</b>	<b>15 275</b>	<b>15 539</b>	<b>15 539</b>
<b>3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>		-		-
<b>TOTAL</b>	<b>61 152</b>	<b>22 277</b>	<b>373 275</b>	<b>22 718</b>

Les tableaux ci-dessous présentent la réconciliation entre le compte de résultat et le CROD :

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement		Dotations aux provisions	Impôt sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources	Générosité du public	Autres ressources				
	par l'organisme	Versements à d'autres organismes	par l'organisme	Versements à d'autres organismes								
Achats de marchandises												-
Variation de stock												-
Autres achats et charges externes	599 479	-	251 555	-	1 564 846	57 796	201 546	3 952	-	-	-	2 679 173
Aides financières	-	-	10 208 667	-	-	-	-	-	-	-	-	10 208 667
Impôts, taxes et versement assimilés	93 538	-	75 151	-	46 715	22 089	23 308	2 261	-	-	-	263 061
Salaires et traitements	672 081	-	531 696	-	321 089	158 463	179 149	17 262	-	-	-	1 879 739
Charges sociales, autres charges de pers	266 320	-	289 216	-	128 423	62 623	68 945	6 830	-	-	-	822 358
Dotations aux amortissements et déprécia	34 215	-	23 865	-	23 713	-	13 457	-	-	-	-	95 250
Dotations aux provisions	-	-	-	-	-	-	-	-	79 238	-	-	79 238
Reports en fonds dédiés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 146 150	1 146 150
Autres charges	309	-	58 883	-	157	70	51	5	-	-	-	59 475
Charges financières	440	-	798	-	239	117	88	9	-	-	-	1 689
Charges exceptionnelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Participations des salariés aux résultats												-
Impôt sur les bénéfices												-
<b>TOTAL</b>	<b>1 666 382</b>	<b>-</b>	<b>11 439 830</b>	<b>-</b>	<b>2 085 181</b>	<b>301 157</b>	<b>486 544</b>	<b>30 319</b>	<b>79 238</b>	<b>-</b>	<b>1 146 150</b>	<b>17 234 800</b>

## 8.1 Produits

Nos recettes proviennent de quatre catégories de ressources :

- Les produits de la générosité du public, incluant le mécénat d'entreprise ;
- Les contributions financières des organismes sans but lucratif ;
- Les subventions et concours publics ;
- Les autres produits.

### 8.1.1 Produits liés à la générosité du public

La politique de Plan International France consiste à utiliser toutes les recettes dans les plus brefs délais, tout en respectant les règles de bonne gestion des *Country Office* de Plan international.

#### Dons manuels

Cette rubrique comprend plusieurs composants :

- Dons de parrainage d'enfants : Il s'agit de dons destinés au parrainage d'enfants et au financement de projets dans leurs communautés.
- Autres dons récurrents : Cette rubrique cumule tous les autres dons récurrents de nos supporteurs et comprend principalement des dons récurrents au Fonds des projets prioritaires ou au Fonds d'urgence.
- Dons ponctuels : Ce sont souvent des dons stimulés par des appels et des campagnes spécifiques (par exemple en situation d'urgence) ainsi que les renoncements aux remboursements des frais de transport encourus par les bénévoles.

Affectation des ressources : Les dons sont affectés conformément aux souhaits des donateurs et donatrices. Une quote-part est prélevée sur ces ressources, ainsi que sur les produits financiers et exceptionnels, afin de financer les missions sociales en France et les frais de recherche de fonds et de fonctionnement.

#### Légs et autres libéralités

Ce sont les montants encaissés en provenance de legs, de donations ou de polices d'assurances-vie.

#### Mécénat

Les produits de mécénat correspondent aux conventions signées avec des entreprises pour financer les projets de Plan International.

#### Autres produits liés à la générosité du public

Les produits financiers sont générés par des fonds issus de la générosité du public placés sur un compte rémunéré.

### 8.1.2 Produits non liés à la générosité du public

#### Contributions financières sans contrepartie

Les contributions financières sans contrepartie correspondent aux conventions de financement signées avec des organisations sans but lucratif pour financer les projets de Plan International.

#### Autres produits non liés à la générosité du public

Les autres produits non liés à la générosité du public sont notamment des remboursements de formations, des indemnités journalières, et des produits de gestion divers.

### 8.1.3 Subventions et autres concours publics

Les subventions et autres concours publics sont des recettes provenant soit de l'Union Européenne, soit des institutions publiques françaises (ex : Agence Française de Développement, Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, Mairie de Paris), soit encore des institutions internationales (ex : agence des Nations Unies). Ces recettes sont comptabilisées selon les engagements pris auprès de ces bailleurs institutionnels.

#### **8.1.4 Reprise sur provisions et dépréciations**

Cette rubrique regroupe le total des reprises sur provisions, de toute nature, et dépréciations.

#### **8.1.5 Utilisations des fonds dédiés antérieurs**

Ce sont les sommes affectées et non encore utilisées à la fin de l'exercice précédent et qui ont été utilisées sur l'exercice en cours.

### **8.2 Charges**

Les emplois de Plan International France se divisent en cinq composants :

- Les missions sociales : réalisées en France et à l'étranger ;
- Les frais de recherche de fonds ;
- Les frais de fonctionnement ;
- Les dotations aux provisions et dépréciations ;
- Les reports en fonds dédiés de l'exercice.

#### **8.2.1 Missions sociales**

Plan International France est une fondation reconnue d'utilité publique par décret du 2 septembre 2016 publié au Journal Officiel du 4 septembre 2016. Selon ses statuts (article 1), elle a pour but de pourvoir, dans le monde entier, au soin, à l'entretien, à l'éducation et au bien-être des enfants déshérités et de leurs familles dans les pays ou les communautés les plus démunis, avec l'objectif de leur permettre d'être capables de subvenir à leurs besoins vitaux et d'accroître leurs capacités de participer et de contribuer à leurs sociétés.

Ses moyens d'actions sont notamment (article 2 des statuts) :

- être une organisation humanitaire d'aide au développement des enfants, notamment par le parrainage, ou par d'autres sources de financement ;
- être membre et participer aux activités de l'organisation internationale Plan International, Inc., aux côtés d'autres organisations nationales répondant au nom de Plan International, aux aspirations et aux objectifs décrits à l'article 1 de ses statuts ;
- mener des actions correspondant à l'objet social à l'aide d'une équipe de permanents salariés et de bénévoles pour mener les actions de la fondation ;
- intéresser les personnes physiques et morales de bonne volonté à la nécessité d'un tel engagement par tous moyens de communication ;
- obtenir leur assistance et leur soutien financier, collecter des fonds ;
- assurer la transmission et la distribution des sommes collectées au bénéfice des enfants ;
- permettre l'établissement de relations de parrainage entre les personnes fournissant une aide et les enfants déshérités leurs familles et leurs communautés, avec comme objectif d'accroître la compréhension entre des personnes de cultures et de pays différents.
- monter, réaliser ou faire réaliser, suivre et évaluer des projets de développement auprès de certains pays en recherchant le concours d'institutions publiques et privées ;
- sensibiliser le grand public et les décideurs publics français aux droits de l'enfant, développer un plaidoyer en France en faveur des droits de l'enfant, notamment en menant des campagnes de communication et en participant aux travaux de réflexion menés par les pouvoirs publics français.

#### **Missions sociales réalisées en France**

Ce poste couvre :

- Les coûts liés à la relation entre les parrains et marraines et leurs filleul.es (correspondance, traductions, organisation de visites, etc.) ;
- Les frais liés à l'organisation de temps forts de communication comme la journée internationale des droits des filles le 11 octobre, d'opérations d'éducation au développement et de sensibilisation et d'information du public, si elles ne sont pas associées à des appels à dons ;
- Les coûts afférents aux activités de plaidoyer auprès des décideurs et décideuses politiques pour influencer la politique française de solidarité internationale en matière de droits humains et de droits des enfants.

- Les coûts liés à la mobilisation des jeunes en France pour l'éducation au développement et la sensibilisation dans le cadre du Plan des Jeunes.

#### **Missions sociales réalisées à l'étranger**

Les missions sociales à l'étranger consistent en la mise en œuvre et le financement de projets au bénéfice des enfants et des jeunes, ainsi que de leurs communautés dans les pays en voie de développement. Des transferts trimestriels de fonds sont effectués vers les antennes Plan International dans tous les pays où des donateurs et donatrices parrainent des enfants ou financent des projets.

Ce poste comprend les actions réalisées directement pour :

- La mise en œuvre des actions et programmes par le réseau Plan International dans les pays prioritaires d'intervention et les pays de parrainage ;
- L'appui au montage, à la mise en place et au suivi des programmes internationaux ;
- L'appui aux efforts de plaidoyer dans les pays au niveau local.

#### **8.2.2 Frais de recherche de fonds**

Ces frais se composent de deux types distincts de dépenses :

- **Les frais de collecte**, qui représentent les coûts de marketing auprès de donateurs et donatrices actuel·les ou potentiel·les. Ces coûts comprennent les coûts de création, production et distribution de supports publicitaires, les coûts de collecte en face à face ainsi que des achats d'espace dans les médias.
- **Les frais de traitement de dons**, qui correspondent à la gestion administrative des dons reçus.

#### **8.2.3 Frais de fonctionnement**

Cette rubrique regroupe :

- **Les frais de gestion**, qui regroupent les coûts de structure et des services centraux administratifs et financiers du siège, après l'exclusion des coûts qui sont directement affectés aux rubriques des missions sociales et des frais de recherche de fonds.
- **Les impôts et taxes**, qui sont les taxes qui ne sont pas directement attribuables aux coûts de personnel et sont principalement la taxe foncière et la taxe sur les bureaux.

#### **8.2.4 Dotations aux provisions et dépréciations**

Cette rubrique regroupe le total des provisions, de toute nature, et dépréciations.

#### **8.2.5 Report en fonds dédiés de l'exercice**

Pour des raisons logistiques et de bonne gestion, il n'est pas toujours possible de transférer immédiatement vers le terrain toutes les ressources affectées aux projets. Le report en fonds dédiés correspond aux sommes affectées et qui seront donc disponibles pour un transfert lors de l'exercice suivant, après financement des frais généraux.

#### **8.2.6 Excédent ou déficit de l'exercice**

L'ONG n'a pas pour vocation de générer des excédents sur ses activités.

Toutefois le changement de méthode d'enregistrement des fonds dédiés implique pour l'exercice 2025 la génération d'un résultat très fortement excédentaire de 2 042 959 € . Tel qu'expliqué plus en amont, ce résultat correspond à :

- un déficit de 72 452 €, lequel sera affecté au report à nouveau ;
- un excédent de 1 615 410 € correspondant à des engagements pour la mise en œuvre des projets en cours qui sera affecté à une réserve pour projet spécifique. 68% de cet excédent proviennent de l'annulation de FD non justifiés à l'ouverture et 42% proviennent des produits issus de la générosité du public perçus sur l'exercice qui n'ont pas été reportés en FD à la clôture

- un excédent de 500 000 € généré par une assurance-vie qui sera affecté sur une réserve pour projet destinée au mécanisme démultiplicateur d'impact social des libéralités.

### **8.2.7 Charges financées par la générosité du public**

Pour les missions sociales réalisées à l'étranger, l'affectation par emplois des ressources collectées auprès du public est directement retracée en comptabilité. Les missions sociales réalisées en France et les reprises sur provisions et dépréciations sont financées sur la générosité du public. La générosité du public finance également la part des frais de recherche de fonds et des frais de fonctionnement non pris en charge par les frais de gestion inclus dans les subventions publiques et les contributions financières des organisations à but non lucratif.

## **8.3 Contributions volontaires en nature**

### **8.3.1 Bénévolat**

Ces contributions proviennent du travail effectué au siège par des bénévoles. Plan International France encourage le bénévolat et mobilise des bénévoles dans de nombreux domaines. Le nombre de bénévoles varie de façon significative selon le jour et la période de l'année. En moyenne une dizaine de bénévoles effectuent en moyenne une journée de travail par semaine.

Le travail des bénévoles, n'ayant pas d'équivalent parmi les postes salariés, a été valorisé par prudence au Smic horaire.

Les 22 277 euros correspondent à 273 jours valorisés au SMIC horaire.

### **8.3.2 Prestations en nature**

Ce sont les valeurs à prix coûtant des prestations de services offertes par des entreprises. En 2025, Plan International France n'a pas bénéficié d'un contrat de prestation en nature.

### **8.3.3 Dons en nature**

Ce sont les valeurs à prix coûtant des biens envoyés sur les projets.

## 9 COMPTE EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (CER)

EMPLOI PAR DESTINATION	30/06/2025	30/06/2024	RESSOURCES PAR ORIGINE	30/06/2025	30/06/2024
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>	<b>9 312 123</b>	<b>10 037 772</b>	<b>1 - RESSOURCES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>12 361 197</b>	<b>11 751 530</b>
1.1 Réalisées en France	-	-	1.1 Cotisations sans contrepartie	-	-
- Actions réalisées par l'organisme	1 666 381	1 762 361	1.2 Dons, legs et mécénat	-	-
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	-	-	- Dons manuels	11 365 220	11 246 580
1.2 Réalisées à l'étranger	7 645 742	8 275 410	- Legs, donations et assurances-vie	945 531	213 561
- Actions réalisées par l'organisme	-	-	- Mécénat	45 309	287 802
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	-	-	1.3 Autres produits liés à la générosité du public	5 136	3 587
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>2 085 181</b>	<b>2 227 585</b>			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	2 077 247	2 227 585			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	7 934				
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>486 544</b>	<b>527 466</b>			
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>11 883 848</b>	<b>12 792 823</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>12 361 197</b>	<b>11 751 530</b>
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECiations</b>	<b>79 238</b>	<b>63 534</b>	<b>4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECiations</b>	<b>135 524</b>	<b>15 008</b>
<b>6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>	<b>69 090</b>	<b>1 219 757</b>	<b>5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>	<b>1 658 087</b>	<b>2 126 228</b>
<b>EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>	<b>2 122 631</b>	<b>-</b>	<b>DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>		<b>183 348</b>
<b>TOTAL</b>	<b>14 154 807</b>	<b>14 076 114</b>	<b>TOTAL</b>	<b>14 154 807</b>	<b>14 076 114</b>

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	30/06/2025	30/06/2024	RESSOURCES DE L'EXERCICE	30/06/2025	30/06/2024
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>			<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>		
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>	<b>7 002</b>	<b>7 179</b>	Bénévolat	<b>22 277</b>	<b>22 718</b>
Réalisées en France	7 002	7 179	Prestations en nature	22 277	22 718
Réalisées à l'étranger	-	-	Dons en nature	-	-
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>15 275</b>	<b>15 539</b>		-	-
<b>3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		-	-
<b>TOTAL</b>	<b>22 277</b>	<b>22 718</b>	<b>TOTAL</b>	<b>22 277</b>	<b>22 718</b>

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	30/06/2025	30/06/2024
<b>FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE</b>	<b>2 297 186</b>	<b>2 957 446</b>
(-) Utilisation	1 658 087	2 096 017
(+) Report	69 090	1 435 756
Corrections erreurs enregistrements comptables années antérieures*	-	159 598
<b>FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>548 592</b>	<b>2 297 186</b>

\* Erreurs liées à la méthode de comptabilisation des Fonds Dédiés en N-1

### 9.1 Principes généraux de l'établissement du CER

Le Compte d'Emploi des Ressources (CER) et les notes associées font partie intégrante de l'Annexe aux comptes, conformément aux dispositions du règlement ANC 2018-06.

### 9.2 Emplois par destination

Les emplois par destination du CER correspondent à la part des charges de l'exercice financée par la générosité du public tel que reporté dans le CROD.

### 9.3 Ressources par destination

Les ressources par destination du CER correspondent à la part des produits de l'exercice issus de la générosité du public tel que reporté dans le CROD.

### 9.4 Ressources reportées liées à la générosité du public

RESSOURCES REPORTÉES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	30/06/2025	30/06/2024
	714 689	906 513
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la Générosité du public	2 122 631	- 183 348
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	58 827	29 237
(-) Affectation à la dotation pérenne	-	-
(-) Quote part remboursement d'emprunt	- 38 282	- 37 713
<b>RESSOURCES REPORTÉES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC (HORS FONDS DEDIES)</b>	<b>2 857 864</b>	<b>714 689</b>

Les ressources reportées en début d'exercice sont augmentées ou diminuées par l'excédent ou déficit de la générosité public tel que reporté dans le CROD. Ensuite, s'additionnent :

- Les investissements et désinvestissements nets liés à la générosité du public de la période en neutralisant les dotations de la période ;
- Les remboursements en capital des emprunts liés à l'AGP ;
- L'abondement à la dotation par affectation du résultat.

#### Affectation à la dotation pérenne

Le montant total de la dotation pérenne prévu dans les statuts a été atteint sur l'exercice FY24.

#### Quote-part remboursement d'emprunt

L'immobilier étant le pendant de la dotation, on considère que le remboursement est financé à 100% sur les ressources liées à la générosité du public.